

L'impact macroéconomique de la pandémie du covid-19 au Maroc

The macroeconomic impact of the covid-19 pandemic in Morocco

BENNIS Laila

Enseignante chercheuse

ENCG Kénitra

Université Ibn Tofail-Kénitra - Maroc

Laboratoire de Recherche en Sciences de gestion des organisations, Maroc

lailabennis30@gmail.com

ABOUT Basma

Doctorante

ENCG Kénitra

Université Ibn Tofail-Kénitra - Maroc

Laboratoire de Recherche en Sciences de gestion des organisations, Maroc

basma.abbout@gmail.com

Date de soumission : 01/02/2021

Date d'acceptation : 17/03/2021

Pour citer cet article :

BENNIS.L & ABOUT.B (2020) « L'impact macroéconomique de la pandémie du covid-19 au Maroc », Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 4 : Numéro 2 » pp : 153- 173.

Résumé

Le Covid-19 a lourdement impacté l'économie mondiale, en provoquant des effets négatifs et une récession sans précédent. De même, l'économie nationale n'a pas échappé à la règle et a subi ses impacts néfastes, elle s'est fortement dégradée et a enregistré un ralentissement inédit. Les mesures de confinement imposées face à la propagation de la pandémie ont causé une quasi-stagnation de l'économie nationale ce qui a impacté le dynamisme de création de richesses au sein de la nation, notamment la paralysie de plusieurs secteurs d'activité, la perturbation des chaînes de valeurs des entreprises et l'affolement des chiffres du chômage.

L'objectif de cet article est d'une part, analyser l'effet de la pandémie sur l'économie nationale en se basant sur trois indicateurs macroéconomiques à savoir le PIB, le taux de chômage et le taux d'inflation. D'autre part, mettre l'accent sur l'ensemble des mesures prises destinées à soutenir l'économie nationale, assurer la stabilité globale et stimuler la relance économique. Ainsi, l'ensemble des enseignements tirés de cette crise qui vont impliquer le Maroc à mettre en œuvre des nouveaux fondements qui vont lui permettre d'être plus inclusif et résilient.

Mots clés : Covid-19 ; pandémie ; impact macroéconomique ; économie marocaine ; récession économique.

Abstract

Covid-19 has heavily impacted the global economy, causing unprecedented negative effects and recession. Likewise, the national economy has not escaped the rule and has suffered its negative impacts, it deteriorated sharply and recorded an unprecedented slowdown. The lockdown measures imposed in the face of the spread of the Covid-19 epidemic caused a near-stagnation of the national economy, which affected the dynamism of wealth creation within the nation, including the paralysis of several sectors of activity, the disruption of corporate value chains and the panic of unemployed figures.

The objective of this article is to analyze the effect of the pandemic on the national economy based on three macroeconomic indicators; the GDP, the unemployment rate and the inflation rate on the one hand, and to emphasize the set of measures taken to support the national economy, ensure overall stability and stimulate economic recovery, On the other hand. Therefore, all lessons learned from this crisis will direct Morocco into implementing new foundations that will allow it to be more inclusive and resilient.

Keywords: Covid-19; pandemic; macroeconomic impact; Moroccan economy; economic recession.

Introduction

L'économie mondiale est confrontée à la sombre réalité que le Covid-19 ne s'agit plus d'une simple crise mais une véritable récession économique.

Le 30 janvier 2020, l'organisation mondiale de la santé a déclaré que la flambée de nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique internationale.

La pandémie s'est rapidement aggravée dans un certain nombre de pays, ce qui a rendu nécessaires de strictes mesures de confinement « The great lockdown » où le grand confinement comme appelé par le FMI a été un accélérateur exponentiel de crise et a coûté l'économie mondiale une contraction du PIB qui s'élève à 4,4 %. L'année 2021 pourrait être celle du rebond, le FMI prévoit un accroissement du PIB mondial de 5,2%, un scénario qui reste confronté à une forte incertitude entourant les perspectives de maîtrise de la pandémie.

Sur le plan international, durant le premier trimestre de l'année 2020, la plupart des économies avancées ont enregistré une baisse de l'activité due au confinement et c'est au deuxième trimestre de l'année 2020, avec la propagation du Covid-19 dans presque le monde entier, une récession de l'activité a été marquée dans les pays aussi bien avancés qu'émergents, à l'exception de la Chine qui a enregistré une accélération de sa croissance à 3,2%. En effet, le PIB a reculé de 14,7% en zone euro contre 9% de contraction aux Etats-Unis dont le confinement était moins strict qu'en Europe.

Alors qu'au troisième trimestre 2020, avec l'allègement des mesures de confinement et la levée partielle des restrictions de déplacements, la croissance économique mondiale s'est légèrement redressée. En situant la baisse en zone euro à -10,1% et aux Etats-Unis à -4,2%.

Sur le plan national, le Maroc a été très réactif quant à la prise des décisions, puisque le premier cas de COVID-19 a été enregistré le 02 mars 2020 et les autorités marocaines ont décrété l'état d'urgence sanitaire le 20 mars alors que le pays ne comptait qu'une dizaine de cas. En parallèle, l'économie marocaine n'a pas échappé les répercussions néfastes de la crise sanitaire. En effet, une contraction de la croissance économique a été enregistrée à cause des variations au niveau des indicateurs macroéconomiques impactés par la pandémie.

Cela nous pousse à mener une réflexion et de poser la problématique suivante : **Quels sont les effets du covid-19 sur les indicateurs macroéconomiques du Maroc ?**

Afin d'apporter des éléments de réponse à cette problématique, ce papier sera organisé de la manière suivante : la première partie sera consacrée aux interprétations sur l'effet de la pandémie du covid-19 sur l'économie nationale en se basant sur trois indicateurs macroéconomiques, à savoir le PIB, le taux de chômage et le taux d'inflation.

Les données collectées concernent, dans un premier temps, les variations qu'a connues chaque indicateur durant les dix dernières années afin d'avoir une vision plus claire sur leurs évolutions. Ainsi, pour mieux visualiser l'impact de la pandémie, les données trimestrielles concernant l'évolution du PIB, du taux de chômage et l'évolution mensuelle du taux d'inflation (IPC) depuis le deuxième trimestre de l'année 2019 seront analysés. La source de ces données est principalement ceux fournis par le haut-commissariat au plan, pour les données trimestrielles et mensuelles et le fonds monétaire international pour les données annuelles.

Dans la deuxième partie, nous allons mettre la lumière sur les différentes actions mises en place par les autorités marocaines pour, d'une part, soutenir l'économie nationale qui a été pénalisée durant la période de confinement et d'autre part, redynamiser l'activité économique post-coronavirus. Une troisième partie sera consacrée aux enseignements qu'a tirés le Maroc de la pandémie du Covid-19.

1. Les effets de la pandémie du Covid-19 sur les variables macroéconomiques

Les mesures de confinement instaurées par le gouvernement pour faire face à la propagation de l'épidémie de Covid-19 ont causé la quasi-stagnation de l'économie nationale. En conséquent, cette décision a impacté le dynamisme de création de richesses au sein de la nation, notamment la paralysie de plusieurs secteurs d'activité, la perturbation des chaînes de valeurs des entreprises et le dérèglement du niveau de chômage, c'est ce qui nous a poussé à mener une réflexion autour de l'impact du Covid-19 sur les variations des indicateurs macroéconomiques. Pour ce faire, on va procéder à l'analyse de la croissance économique, le taux de chômage et le taux d'inflation.

1.1. L'effet de la pandémie sur la croissance économique

La croissance économique annuelle constitue l'évolution en volume du PIB selon le système de la comptabilité nationale et se considère l'un des principaux indicateurs macroéconomiques puisqu'il permet de mesurer le taux d'augmentation de l'activité économique au sein de la nation. Le produit intérieur brut (PIB) est le résultat synthétique de l'activité nationale de production. Il représente la richesse créée au cours de la période considérée sur le territoire économique du pays.

La variation du PIB national durant ces dix dernières années est présentée au niveau de la figure n°1 afin d'avoir une vision plus claire sur son évolution.

Figure N°1 : L'évolution annuelle du PIB au Maroc (en %)



* : Les prévisions du fond monétaire international

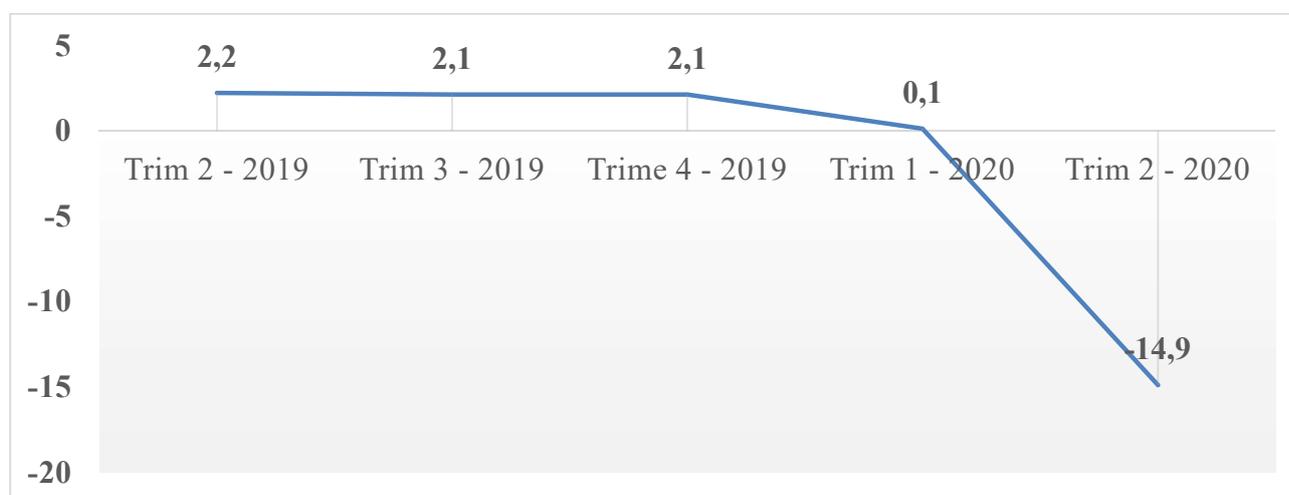
Source: IMF, World economic outlook (October 2020).

La croissance économique au cours des dix dernières années, s'est révélée modérée, mais volatile, due à une grande fluctuation de la production agricole qui représente actuellement près de 13 % du PIB marocain. En 2020, le choc du COVID-19 a causé une contraction du PIB qui s'élève à 7%, plus grave que celle qu'a connue le Maroc en 1995 (-5,4%).

Le FMI prévoit un rebond en 2021, une évolution à la hausse du PIB marocain de 4,9%. Cependant, ces prévisions sont entourées d'un fort degré d'incertitude en raison du manque de visibilité de la durée et de l'ampleur de la crise.

Pour mieux visualiser l'impact de la pandémie sur la croissance économique nationale, une présentation trimestrielle de l'évolution du PIB sera exposée dans la figure n°2.

Figure N°2 : L'évolution trimestrielle du PIB au Maroc (en %)



Source : Haut-commissariat au plan.

L'année 2019 s'est caractérisée selon l'HCP par une croissance économique stimulée par les activités non agricoles dont l'évolution est de 0,9 point entre 2018 et 2019, passant de 2,9% à 3,8%. Ainsi, une contribution positive des échanges extérieurs des biens et services à la croissance économique de 0,5 point en 2019 par rapport à une contribution négative de 1,2 point en 2018.

Un recul de la demande globale a été enregistré, son évolution en 2019 s'élève à 1,8% alors qu'en 2018 était de 4%.

La faible croissance enregistrée au premier trimestre 2020 est due au ralentissement des activités non agricoles et la baisse des activités agricoles. Certes, durant cette période le Maroc n'avait enregistré encore aucun cas de contamination mais les effets de la pandémie au niveau international commençaient à impacter l'économie nationale. D'ailleurs, les échanges extérieurs de biens et services ont dégagé une contribution négative à la croissance, se situant à (-0,5) point.

L'économie marocaine s'est fortement dégradée au deuxième trimestre 2020 affichant une contraction de 14,9%, un trimestre sombre pour plusieurs secteurs d'activité dont principalement le tourisme qui a connu un sudden stop dû à la limitation de la mobilité imposée aux niveaux inter et intra pays en enregistrant une contraction qui s'élève à plus de 80%. Cette fermeture de frontières a impacté aussi les importations et les exportations des marchandises qui, selon l'office des changes, ont enregistré des baisses respectives de 16,9% et de 20,1% au titre des cinq premiers mois de 2020.

Ainsi, les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique ainsi que du textile ont, eux aussi, souffert des effets de la crise, en raison de leurs besoins en matières premières provenant de Chine et d'autres pays, Bouhia (2020). En effet, l'industrie automobile qui a accusé une chute brutale de ses exportations de 89%, les ventes du secteur automobile ont diminué de 23,3%, traduisant des replis de 25,2% pour le segment de la « construction » et de 33,3% pour celui du « câblage ». A cela s'ajoute la baisse de la demande étrangère et des transferts des Marocains Résidants à l'Etranger, d'après l'office des changes, le coronavirus a causé une perte des transferts MRE sur la période avril - juin 2020 estimée à 2,3 Mds DH.

Dans le même sens, le ralentissement économique a impacté l'évolution des recettes du budget général qui a enregistré une baisse par rapport aux prévisions de la Loi des Finances pour l'année 2020.

En outre de la pandémie et ses effets néfastes sur l'économie nationale, il faut noter que le pays souffrait déjà d'une année agricole marquée par la sécheresse. Chose qui explique les

évolutions qu'affiche le secteur agricole. En effet, la production céréalière a atteint 32 millions de quintaux pendant la saison agricole 2019/2020, soit une baisse de 39 % par rapport à la saison précédente et une augmentation de 57 % par rapport à la saison agricole moyenne (75 millions de quintaux). En matière d'offre, le niveau des stocks enregistrés à la fin de mai 2020 couvre cinq mois du besoin national pour le blé tendre et jusqu'à quatre mois pour le blé dur. Par conséquent, le recours aux importations demeure une nécessité afin de combler le déficit de la production céréalière.

L'évolution trimestrielle des valeurs ajoutées du secteur agricole et des activités non agricoles sera présentée au niveau du tableau n°1.

Tableau N°1 : L'évolution trimestrielle des valeurs ajoutées du secteur agricole et des activités non agricoles (base 2007)

	T 2 -2019	T 3 -2019	T 4 - 2019	T 1 - 2020	T 2 - 2020
Secteur agricole	3,5%	-6,4%	-2,3%	-2,8%	1,1%
Secteur non agricole	0,1%	0,5%	3,4%	-2,3%	-16,2%
Pêche	-29,4%	10,3%	-24,3%	82,3%	-31,8%
Industrie d'extraction	-11,5%	6,0%	4,5%	1,1%	-3,9%
Industrie de transformation	-0,7%	-2,9%	9,1%	-3,9%	-23,1%
Electricité et eau	-2,4%	-2,0%	-0,6%	0,3%	-11,5%
Bâtiments et Travaux publics	-0,4%	1,9%	-0,6%	0,2%	-18,2%
Commerce	-1,3%	-1,1%	2,4%	-1,1%	-27,2%
Hôtels et restaurants	3,3%	3,9%	1,2%	-14,8%	-88,9%
Transport	1,9%	3,3%	-0,1%	-4,1%	-53,4%
Postes et télécommunication	0,8%	0,5%	-0,6%	-0,4%	-3,0%
Activités financières et assurances	0,4%	-0,4%	2,0%	3,6%	2,0%
Services rendus aux entreprises et services personnels	0,5%	1,0%	1,0%	-1,6%	-14,4%
Administration publique générale et sécurité sociale	2,2%	0,1%	1,4%	2,7%	1,5%
Education, santé et actions sociales	-0,1%	1,3%	0,6%	3,6%	1,7%
Impôts sur les produits nets des subventions	6,0%	15,9%	-2,5%	-17,5%	-13,6%

Source : Haut-commissariat au plan.

La pandémie du Covid-19 a impacté la demande intérieure qui a enregistré un net recul de 13,2% au deuxième trimestre 2020. Selon l’HCP, l’emploi rémunéré a enregistré une perte de 264.000 postes au niveau national et les dépenses de consommation finale des ménages ont connu un fort repli de leur taux d’évolution de -21,2%.

De plus de l’impact négatif sur la demande, l’offre des entreprises n’a pas été épargnée du choc. En effet, plusieurs entreprises ont connu une baisse ou un arrêt de leur activité et par conséquent leur capacité de répondre à leurs besoins de trésorerie.

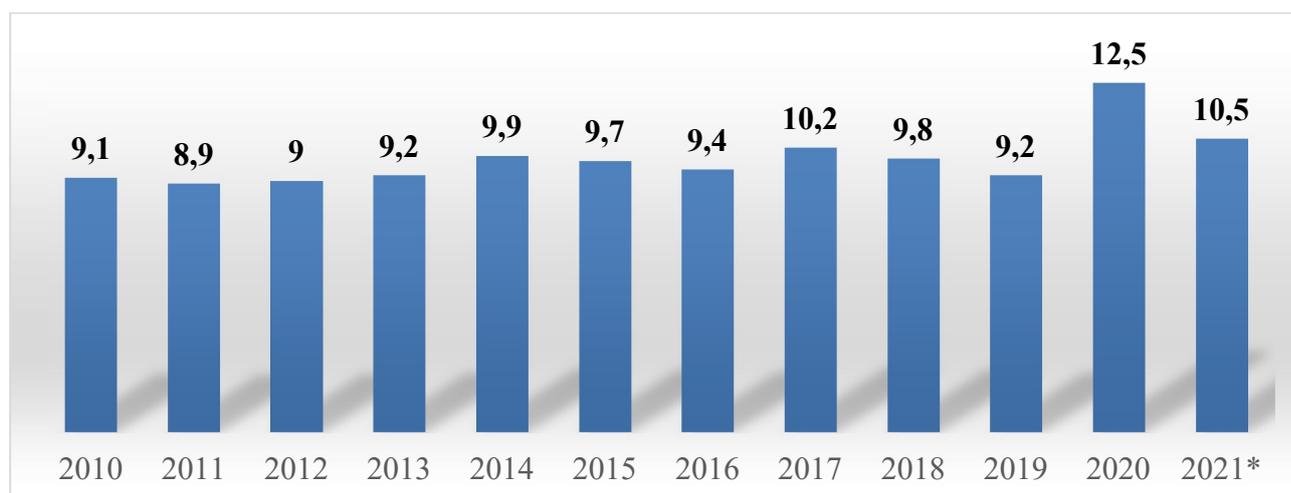
A travers l’analyse de l’évolution du taux de chômage, le deuxième indicateur macroéconomique à étudier, on pourra ressortir les répercussions de la crise en matière de pertes d’emploi à cause du confinement et de l’arrêt d’activité des entreprises.

1.2. L’effet de la pandémie sur le taux de chômage

Selon l’HCP, le taux de chômage exprime la part des chômeurs dans la population active âgés de 15 ans et plus, il est obtenu par le rapport de l’effectif des chômeurs à celui des actifs âgés de 15 ans et plus. Le taux de chômage a été choisi en tant qu’indicateur macroéconomique permettant d’analyser l’impact du Covid-19 puisque l’un des effets les plus visibles de la pandémie est la perte de l’emploi due à la quasi-stagnation de l’activité économique qu’a connue le Maroc durant la période du confinement.

Pour mieux comprendre le rythme de fluctuation du taux de chômage, nous avons commencé par la présentation au niveau de la figure n°3 de ses variations durant ces dernières années.

Figure N°3 : Le taux de chômage annuel au Maroc (en %)



* : Les prévisions du fond monétaire international

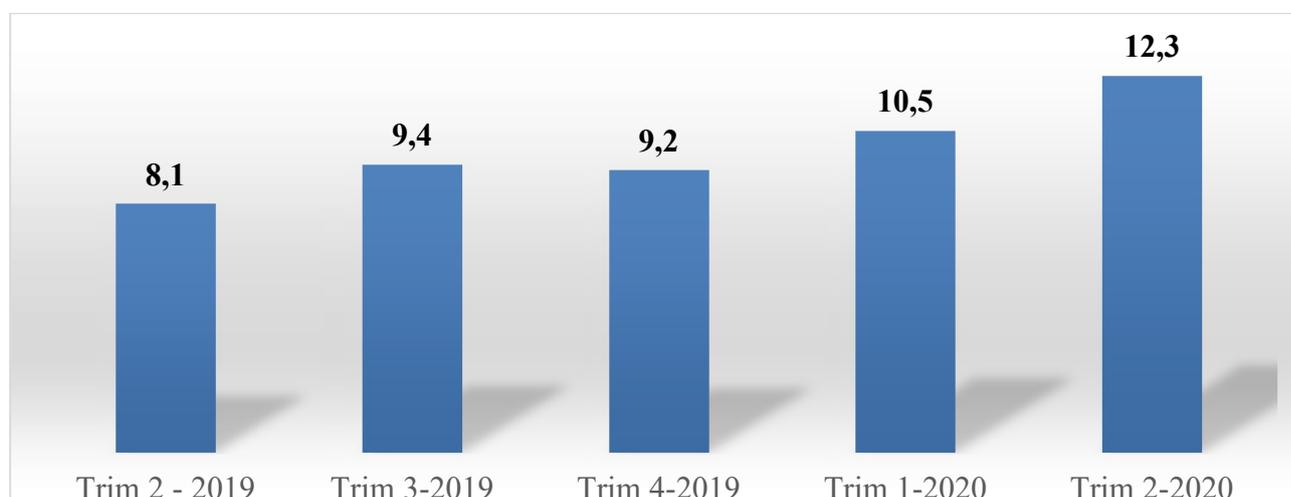
Source: IMF, World economic outlook (October 2020)

Le Maroc s'ajoute aux d'autres pays du monde et enregistre une flambée du taux de chômage en passant du 9,2% en 2019 à 12,5% en 2020 sous l'effet des mesures draconiennes prises pour faire face à la pandémie.

Le FMI prévoit le recul du taux de chômage à 10,5% au titre de l'année 2021. Il est à noter que le Maroc dans l'article 18 du projet de loi de finances 2021 annonce la création de 21.256 postes budgétaires.

Puisque c'est avec l'avènement du Covid-19 au Maroc que les chiffres de chômages se sont affolés, une présentation trimestrielle de la variation du taux de chômage au niveau de la figure n°4 nous permettra de mieux visualiser l'effet causé par la pandémie.

Figure N°4 : Le taux de chômage trimestriel au Maroc (en %)



Source : Le haut-commissariat au plan.

Selon l'HCP, la population en chômage est passée, entre 2018 et 2019, de 1.137.000 à 1.107.000 personnes. En 2019, le taux de chômage reste élevé, à 9,2 %, et considérablement plus prononcé parmi les femmes et les jeunes. Dans son rapport de suivi de la situation économique au Maroc publié en juillet 2020, la banque mondiale déclare que le travail informel est très répandu. Seuls 17 % de la population active occupent un emploi formel et moins de 10% occupent un emploi formel dans le secteur privé.

Au deuxième trimestre 2020, période marquée par la propagation du COVID-19, l'état d'urgence et le confinement, le taux de chômage a atteint 12,3% et qui a concerné essentiellement les secteurs non agricoles. Selon l'HCP, l'économie marocaine a perdu 589.000 postes, et le nombre moyen d'heures travaillées par semaine et par personne a chuté de 45 à 22 heures.

Jusque-là, nul ne peut nier que le Covid-19 ait fortement impacté l'évolution du PIB et du taux de chômage. Le troisième indicateur à analyser est le taux d'inflation.

1.3. L'effet de la pandémie sur le taux d'inflation

Le taux d'inflation est le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) qui mesure la variation relative des prix à la consommation d'un panier fixe de produits consommés par les ménages. Une valeur plus élevée du taux d'inflation par rapport la période de référence signifie que la vitesse avec laquelle les prix augmentent s'est accrue. D'ailleurs, l'objectif prioritaire de la politique monétaire au Maroc est la stabilité des prix, comme la stipule l'article 6 au niveau du statut de Bank Al-Maghrib.

La figure n°5 concerne l'évolution du taux d'inflation au Maroc pour les dix dernières années, l'objectif est d'analyser sa fluctuation.

Figure N°5 : Le taux d'inflation annuel au Maroc



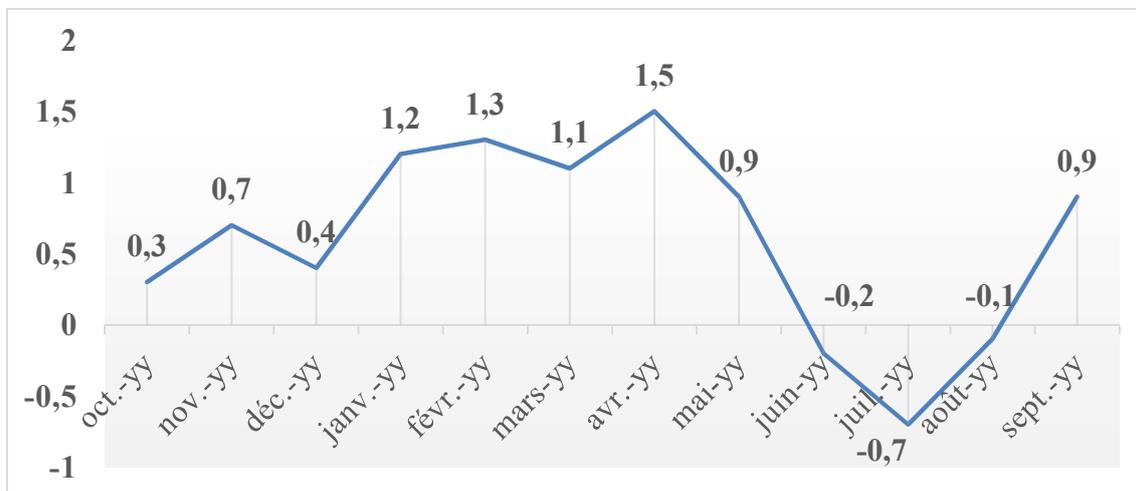
* : Les prévisions du fond monétaire international

Source: IMF, World economic outlook (October 2020).

L'un des principaux objectifs de la politique monétaire nationale est le maintien d'un taux d'inflation à un niveau particulièrement bas. L'inflation, mesurée par la variation de l'indice des prix à la consommation, s'est nettement affaiblie en 2019 en s'établissant à 0,2% après avoir atteint 1,6% en 2018. En 2020, malgré la crise sanitaire du COVID-19 et ses répercussions visibles sur les évolutions des autres indicateurs macroéconomiques, le taux d'inflation est resté stable par rapport à l'année 2019 et a gardé son même niveau du 0,2%. Le FMI prévoit une progression du taux d'inflation pour atteindre 0,8%. Pour mieux suivre l'évolution du taux d'inflation durant cette période de crise, il s'est avéré nécessaire de

présenter un deuxième graphe (figure n°6) qui va exposer les fluctuations mensuelles du taux d'inflation.

Figure N°6 : Le taux d'inflation mensuel



Source : Le haut-commissariat au plan.

En dépit de la crise sanitaire et ses répercussions défavorables sur les variations des autres indicateurs macroéconomiques, le confinement et la modification des habitudes de consommation des ménages, le taux d'inflation a connu une quasi-stagnation et a gardé un niveau faible.

En août 2020, l'indice des prix à la consommation (IPC) était de 103,0 et a enregistré une augmentation mensuelle de 1,4% imputable principalement à l'accroissement de 8,5% des prix des produits alimentaires à prix volatils. L'IPC a passé à 103,3 en septembre 2020. Cette variation selon l'HCP est le résultat de la hausse de 0,5% de l'indice des produits alimentaires et de 0,3% de l'indice des produits non alimentaires.

Afin de limiter les effets négatifs de la pandémie sur ces variables macro-économiques, les pouvoirs publics ont adopté un certain nombre de mesures pour relancer l'économie nationale.

2. Les mesures adoptées face au Covid-19

Pour faire face à la crise sanitaire, les autorités financières se sont efforcées de soutenir l'économie à travers la mise en place des mesures appropriées d'ordre économique, financier et fiscal. Parmi ces mesures on trouve :

2.1. Les mesures anticipatives pour soutenir l'économie

Il s'agit de l'ensemble des mesures qui visent à réduire la sévérité des effets néfastes de la crise sur l'économie nationale.

De ce fait, un comité de veille économique (CVE) a été instauré niveau du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme Administrative par le Gouvernement le 11 mars 2020, chargé d'assurer un suivi rigoureux de la situation économique à travers la mise en place d'un plan d'action dans un but d'accompagner les secteurs sinistrés et anticiper les répercussions sociales et économiques directes et indirectes de la crise sanitaire afin de permettre la remise en marche progressive des différents secteurs d'activité.

Sous les hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, un fonds a été créé « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus », destiné principalement au soutien de l'économie nationale par l'accompagnement des secteurs les plus impactés, la préservation des emplois, l'atténuation des répercussions sociales de la pandémie et la prise en charge des dépenses de mise à niveau du dispositif médical.

Le premier objectif est de faire face à l'effondrement de la demande globale, moteur de la croissance, les mesures entreprises pour soutenir les ménages les plus précaires se déclinent comme suit :

- ♦ L'octroi d'une indemnité forfaitaire de 2000 dirhams en complément des allocations familiales et de l'AMO pour chaque salarié, en arrêt temporaire du travail.
- ♦ Le report des échéances des crédits bancaires immobiliers et à la consommation.

Le secteur informel n'a pas été épargné des aides octroyés pour face à l'ampleur du choc économique. En effet, dans la première phase, des transferts ont été destinées aux ménages inscrits au registre du RAMED :

- ♦ 800 dirhams pour un ménage de deux personnes ;
- ♦ 1000 dirhams pour un ménage de trois à quatre personnes ;
- ♦ 1200 dirhams au-delà de quatre personnes.

Dans la deuxième phase, les ménages précaires opérant dans le secteur informel et non affiliés au registre RAMED ont reçus des transferts équivalents aux montants arrêtés dans la première phase.

Par ailleurs, à cause du manque des données concernant le sujet des revenus de cette catégorie, les autorités marocaines ont prévu un dispositif de collecte de données afin de bien cibler les transferts.

Le deuxième objectif est de soutenir l'offre puisqu'elle a été également impactée par le choc économique lié au COVID-19, à travers :

- ♦ L'allègement des charges matérialisé par la suspension du paiement des charges sociales ;

- ♦ La mise en place d'un moratoire pour le remboursement des échéances de crédits bancaires et pour le remboursement des échéances de leasing ;
- ♦ La possibilité de bénéficier d'un report du dépôt des déclarations fiscales, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 est inférieur à 20 millions de dirhams ;
- ♦ La suspension des contrôles fiscaux et des Avis Tiers Détenteurs (ATD).

Ces mesures ont pour échéance le 30 juin 2020. Ainsi, la mise en place du "DAMANE OXYGENE", un nouveau mécanisme de garanti qui vise à mobiliser des ressources de financement bancaire supplémentaires couvrant 95% du montant du crédit avec un taux d'intérêt de 4%. Les crédits garantis sont destinés à faire face aux charges courantes ne pouvant pas être reportées ou suspendus par l'entreprise.

Cette garantie a permis de faire bénéficier plus de 45.000 entreprises marocaines pour un montant total de 17 milliards de dirhams. Plus de 89% de ces prêts ont été utilisés par des TPE dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 10 millions de dirhams.

Le Maroc a recours à une loi de finances rectificative dont l'objectif est de rattraper le déséquilibre qu'ont connu les recettes du Budget Général entre les réalisations et les prévisions de la Loi des Finances pour l'année 2020.

En effet, selon la note de présentation du Projet de Loi des Finances rectificatif, un repli de l'ordre de 17,38% au niveau des prévisions des recettes ordinaires devrait être enregistré en raison de l'impact négatif de la crise sanitaire sur les différents postes de recettes (baisse de 18,59% pour les recettes fiscales et de 5,49% pour les recettes non fiscales). Ainsi, à la lumière de la situation actuelle, l'affectation des dépenses devrait faire l'objet, à la fois de révision et de redéfinition des priorités.

Le projet de loi des Finances rectificatif pour l'année budgétaire 2020 avait pour orientations générales : L'accompagnement de la reprise progressive de l'activité économique, la préservation des emplois et l'accélération de la mise en œuvre des réformes de l'administration.

Tenant compte de l'impact du Covid-19 sur l'activité économique, le comité de veille économique a adopté le lundi 16 mars une mesure de tolérance au profit des entreprises qui ont subi d'énormes préjudices économiques en raison de la baisse drastique de l'activité et se sont trouvées confrontées à des difficultés financières.

Cette mesure consiste à permettre aux entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 MDH de bénéficier du report des déclarations fiscales et du paiement de l'impôt jusqu'à fin juin 2020. Le report des échéances porte sur les obligations suivantes :

- ♦ La déclaration du résultat fiscal ;
- ♦ Le complément de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2019 ;
- ♦ Le 1er acompte provisionnel exigible au titre de l'exercice en cours.

Toutefois, la TVA au même titre que le reversement des impôts retenus à la source dont les entreprises sont de simples collecteurs intermédiaires ne sont pas concernés par la possibilité dudit report.

Alors que pour les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 20 millions de dirhams, la possibilité de solliciter du ministre chargé des finances ou de la personne déléguée par lui à cet effet, une mesure de bienveillance leur permettant de bénéficier d'un étalement ou d'un report du paiement de l'impôt.

2.2. Les mesures de relance de l'économie

Il s'agit de l'ensemble des mesures mises en œuvre pour assurer la stabilité globale, stimuler la relance économique et redonner confiance aux investisseurs.

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, après avis de Bank Al-Maghrib, a décidé de procéder à un élargissement de la bande de fluctuation du dirham de $\pm 2,5\%$ à $\pm 5\%$ afin de permettre à l'économie marocaine de renforcer sa capacité à absorber les chocs externes.

Afin de répondre aux futurs besoins de financement, le gouvernement a recours aux financements extérieurs et a adopté le décret-loi n°2-20-320 relatif au dépassement du plafond du financement extérieur tel que fixé par l'article 43 de la loi des finances n°70-19 pour l'année budgétaire 2020. L'objectif est d'avoir les devises nécessaires pour le financement des importations de biens et services et le financement du déficit du compte courant de la balance des paiements et les transferts des Marocains Résidants à l'Étranger. Ainsi, les secteurs financiers ont été impactés par les effets de la pandémie Covid-19 dont le tourisme, les secteurs exportateurs et les investissements directs étrangers.

En sus, afin d'atténuer l'impact de la crise sanitaire générée par la pandémie du Covid-19 sur l'économie nationale et maintenir les réserves de change à un niveau adéquat à même de consolider la confiance des investisseurs étrangers et des partenaires multilatéraux et bilatéraux, le Maroc a procédé le 07 avril 2020 à un tirage sur la Ligne de Précaution et de

liquidités (LPL) pour un montant équivalant à près de 3 milliards de dollars, remboursable sur une période de 5 ans, avec une période de grâce de 3 ans. De plus de ce tirage, une enveloppe avoisinant un milliard de dollars mobilisée auprès des principaux partenaires techniques et financiers du Maroc afin d'atténuer la pression sur la balance des paiements.

Le 9 octobre 2020, le roi Mohammed VI a adressé un discours au Parlement à l'occasion de la rentrée parlementaire. Le message du souverain s'est particulièrement attardé sur le plan de relance post Covid-19, en plaçant le plan de relance économique en tête des priorités. Ce dernier vise à soutenir les secteurs productifs, notamment le tissu des PME et il a pour objet de rehausser leur capacité à investir, à créer des emplois et à préserver les sources de revenus. Jusqu'à présent, plus de 20.000 entreprises marocaines ont bénéficié du soutien l'aide du dispositif des prêts garantis par l'État avec un montant avoisinant les 26 milliards 100 millions de dirhams. Ce soutien a permis aux entités bénéficiaires de prouver leur résilience face à la crise dont elles sont parvenues à atténuer les effets en préservant les emplois.

Le plan de relance économique repose sur le Fonds d'investissements stratégique « Fonds Mohammed VI pour l'investissement » qui a un rôle de premier plan dans la promotion de l'investissement et le relèvement des capacités de l'économie nationale. Sa mission est d'intervenir pour doter les secteurs productifs du soutien nécessaire et pour financer et accompagner les grands projets dans le cadre de partenariats publics privés.

Ce fonds sera doté de 15 milliards de dirhams provenant du budget de l'État. Ainsi, une personnalité morale et des structures managériales adéquates seront assignées ce fonds afin qu'il s'impose en tant que modèle de bonnes gouvernances, d'efficacité et de transparence. Ses domaines prioritaires vont de la restructuration industrielle, à l'innovation et aux activités à fort potentiel, les petites et moyennes entreprises, les infrastructures, l'agriculture, le tourisme.

Une importance s'est accordée à l'agriculture et au développement rural, dont l'objectif est de soutenir la résilience de ce secteur-clé et d'accélérer la mise en œuvre de tous les projets agricoles. La nouvelle stratégie agricole va contribuer, d'une part, à la dynamisation de l'investissement et de l'emploi, et d'autre part, à la valorisation de la production agricole nationale et facilitera le processus d'insertion professionnelle en milieu rural. L'un des principaux leviers de cette stratégie est l'opération de mobilisation d'un million d'hectares de terres agricoles collectives, au profit des investisseurs et des ayants droit.

En effet, cet effort d'investissement permettra de générer une valeur ajoutée représentant annuellement environ de deux points supplémentaires de PIB et favorisera d'importantes créations d'emplois au cours des années prochaines.

3. Les enseignements tirés de la pandémie

Le COVID-19 laissera une empreinte durable sur l'économie nationale et provoquera des transformations permanentes. Celle-ci renferme de profonds enseignements pour l'avenir. Actuellement, l'objectif n'est pas uniquement le fait de s'en sortir de la crise mais aussi l'établissement des nouveaux fondements qui vont permettre à l'économie marocaine d'être plus inclusive et résiliente.

Les enseignements qui peuvent être tirés de la pandémie du COVID-19 :

3.1. Le reclassement des priorités

Le Covid -19 a placé le destin du peuple entre les mains du système de santé, selon l'OMS les indicateurs nationaux de santé cachent de profondes inégalités géographiques et socio-économiques. En effet, la crise a divulgué des dysfonctionnements au niveau de la santé publique dont la difficulté d'accès au traitement, la pénurie des ressources humaines qualifiées, le coût élevé des médicaments et la distribution territoriale non équitable des ressources humaines et matérielles. Un problème de la continuité pédagogique s'est créé lors de la fermeture des établissements d'enseignement, en conséquent les cours en présentiel se sont arrêtés et remplacés par des cours à distance. Cependant, cette décision a dévoilé les défaillances de l'enseignement. Ainsi, avec le manque des moyens nécessaires pour ce mode d'enseignement, l'e-learning n'a fait que creuser les inégalités sociales. Par conséquent, il est particulièrement impératif pour l'économie nationale d'investir massivement et durablement dans une éducation et un système de santé de qualité et assurer leur accessibilité aux différentes tranches sociales.

3.2. La digitalisation est une condition sine qua non de développement

Le grand confinement a mis la lumière sur le rôle indispensable de la numérisation pour que l'économie poursuive son fonctionnement, les technologies se sont largement mobilisées.

Les bureaux à distances, la visioconférence et les nouvelles plateformes sociales qui ont donné une impulsion au télétravail. Ainsi, la dématérialisation des services de l'enseignement et de l'administration publique était au cœur des mesures nationales. La technologie s'est placée au premier plan de l'approvisionnement, des échanges et des livraisons.

En effet, le centre monétique interbancaire a mis un ensemble des moyens au service des commerçants et des citoyens pour s'aligner avec à la recommandation des organismes de santé qui consiste à privilégier les paiements en mode sans contact que ce soit via la carte bancaire ou le téléphone ainsi que le paiement en ligne.

Dans ce sens, le fait d'être à jour avec les technologies de l'information et de la communication (TIC) revêt une nécessité. Ainsi, le Maroc doit accélérer ses efforts liés à la digitalisation de tous les secteurs puisque celle-ci s'est avéré un pivot du développement.

3.3. La diversification des partenaires commerciaux

Le faible niveau de diversification des partenaires au niveau du commerce international s'est avéré parmi les motifs de fragilité économiques du Maroc. Le textile, un secteur stratégique au sein de l'activité industrielle nationale, s'est fortement impacté par les répercussions de la crise économique qui a touché ses principaux partenaires (notamment l'Espagne et la France qui absorbent près de 60% des exportations du secteur).

Si l'économie doit tirer une leçon de cette crise, c'est qu'elle doit penser à l'expansion de ses réseaux de chaînes d'approvisionnement associées aux exportations et aux importations. Dans ce sens, l'économie nationale doit penser à améliorer son réseau d'échanges au niveau du continent à travers le renforcement de sa coopération au sein de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

3.4. Viser plus d'autonomie et d'indépendance de l'étranger

La mondialisation et le libre-échange se sont avérés au moment de la crise comme inconvenients, en provoquant l'accélération de la vitesse de propagation du virus à l'échelle planétaire. A cause des fermetures des frontières dues aux mesures de confinement, le Maroc a connu un vrai ralentissement dans ses exportations. Ainsi, dû aux besoins de l'économie marocaine en matières premières provenant des marchés internationaux, plusieurs secteurs d'activité se sont paralysés lors du confinement, dont le secteur du textile et de l'automobile.

Le Maroc doit penser plus à son indépendance économique et doit avoir parmi ses objectifs stratégiques la création des industries compétitives capables à la fois de répondre aux besoins du marché interne et pénétrer des marchés externes.

3.5. Se doter de politiques macroéconomiques robustes

L'économie marocaine doit être conçue de manière à favoriser une croissance plus durable et plus inclusive. Face aux problèmes révélés par la crise, il est important pour les politiques économiques nationales de protéger l'emploi, assurer système éducatif performant, préserver

la sécurité et la stabilité, agir contre la pauvreté, les disparités territoriales et les inégalités sociales.

Dans un contexte mondial fragile, il est impératif de mettre en place des dispositifs monétaires et budgétaires rigides afin de préserver la résilience du pays. En effet, la décision du Maroc du passage vers un taux de change plus flexible s'est approuvée et encouragée plus durant cette crise. La flexibilité du taux de change permet de renforcer la capacité de l'économie à absorber les chocs externes, soutenir sa compétitivité et contribuer ainsi à améliorer sa croissance.

Conclusion

Le COVID-19 a entraîné l'économie mondiale dans une abrupte récession, et certainement ses conséquences se feront ressentir sur plusieurs années, de même l'économie marocaine n'a pas échappé à la règle et a subi ses effets néfastes.

La crise a impacté à la fois l'offre et la demande. Du côté de l'offre, en raison du confinement et du ralentissement de l'activité économique, les chaînes de valeur nationales ont connu des difficultés de trésorerie, une baisse de la demande et la faillite de certaines PME. Du côté la demande, la perte de l'emploi a entraîné la perte de revenus des ménages et par conséquent la baisse de la consommation.

Le PIB national a enregistré l'une des plus fortes contractions dans son histoire, plusieurs secteurs d'activité ont été paralysé, dont principalement le tourisme en raison de la limitation de la mobilité inter et intra-pays, une mesure qui a causé le ralentissement des importations et des exportations de marchandises. Les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique et le textile ont eux aussi souffert des effets de la crise, en raison de la perturbation de leurs chaînes logistiques.

Covid-19 a impacté le taux chômage non seulement par le fait qu'elle a causé son augmentation, mais aussi sur la capacité de l'économie à embaucher dans le court terme, puisque les entreprises, dont la chaîne de valeur a été perturbée, essayent de survivre en gardant leur activité et en minimisant l'emploi.

Le taux d'inflation face au covid-19 a gardé son niveau modéré et maîtrisé, à l'exclusion de certains biens de consommation qui ont connu des variations à la hausse.

COVID-19 est un événement qui a fait apparaître des défis particuliers et a mis en lumière les défaillances et les grandes vulnérabilités dont souffrent nos systèmes économiques.

Les mesures mises en œuvre par l'Etat ont été d'ordre économique, financier et fiscal et avaient en principe deux orientations à savoir : redresser l'économie nationale à travers le soutien de l'offre et la demande et la rationalisation de la dépense publique et stimuler la relance post Covid-19 en assurant la stabilité globale pour redonner confiance aux investisseurs.

Le Covid-19 laissera une empreinte durable sur l'économie nationale. La pandémie était un révélateur de plusieurs dysfonctionnements que le Maroc doit gérer et y accorder plus d'intérêt afin de se doter de systèmes plus résilients. Ainsi, cette crise renferme de profonds enseignements pour l'avenir et provoqueront des transformations permanentes. Parmi ces leçons, la nécessité d'accorder plus d'importance au système sanitaire et de l'éducation, penser plus à son indépendance économique, être à jour avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication et accélérer ses efforts liés à la digitalisation de l'ensemble de secteurs.

Ainsi, le Maroc doit viser la diversification de ses partenaires commerciaux et renforcer son réseau d'échanges au sein du continent. De plus, il devient impératif pour le Maroc de se doter des politiques macroéconomiques rigides et de s'impliquer dans l'instauration d'un modèle économique résilient, capable de se prémunir contre toute autre crise. Tracer parmi ses objectifs à court terme l'articulation d'un plan de relance conjoncturelle et un plan de relance structurelle pour le moyen et long terme.

Au milieu des bouleversements entraînés par le Covid-19, plusieurs questions se posent ; à savoir : L'économie nationale pourrait-elle encore supporter les effets de la crise ? Quels sont les différents scénarios d'actions envisagés pour une reprise post Covid-19 ? Quels sont les obstacles que le Maroc doit surmonter pour rattraper les pertes économiques causées par la crise ? Quels sont les arbitrages économiques que le Maroc sera mené à faire pour retrouver ses équilibres macroéconomiques ?

BIBLIOGRAPHIE

Bank Al-Maghrib. (Octobre 2020). « Revue mensuelle de conjoncture économique, monétaire et financière ».

Bank Al-Maghrib. Objectifs, disponible sur : <https://www.bkam.ma/Politique-monetaire/Cadre-institutionnel/Objectifs>

Bouhia (2020). « Le Maroc face au covid-19 : Agilité, cohésion et innovation » Policy Brief, PB 20 – 36, p : 7.

Centre monétaire interbancaire. (Mars 2020). « Le CMI se mobilise dans le cadre de la crise du Coronavirus ».

Groupe de la banque mondiale. (Juillet 2020). « Rapport de suivi de la situation économique au Maroc ».

Haut - Commissariat au Plan, N°37 (Octobre 2020). « Note de conjoncture ». Institut National d'Analyse de la Conjoncture.

Haut-Commissariat au Plan. Glossaire, disponible sur : https://www.hcp.ma/glossary/Comptes-nationaux-Base-1998_gi2096.html

Haut-Commissariat au Plan, Système des Nations Unies au Maroc et Banque mondiale. (Juillet 2020). « Note stratégique - Impact social et économique de la crise du Covid-19 au Maroc ».

Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration. « Projet de Loi de Finances Rectificative pour l'année budgétaire 2020 ».

Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration. « Projet de loi de finances N° 65-20 pour l'année budgétaire 2021 ».

Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration. « Création d'un fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du Coronavirus "La Covid-19" », disponible sur : <https://www.finances.gov.ma/Fr/Pages/detail-actualite.aspx?fiche=4970>

Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration. « COVID-19 : Report de certaines échéances fiscales pour les entreprises », disponible sur : <https://www.finances.gov.ma/fr/Pages/detail-actualite.aspx?fiche=4999>

Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration. « Passage à la deuxième phase de la réforme du régime de change », disponible sur : <https://www.finances.gov.ma/fr/Pages/detail-actualite.aspx?fiche=4949>

Ministère de L'industrie, du Commerce et de l'économie Verte et Numérique. Secteurs : TEXTILE, disponible sur : <http://www.mcinet.gov.ma/fr/content/textile>

Office des changes. (Juin 2020). « Recettes Voyages et MRE corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier »

Organisation mondiale de la Santé. « COVID-19 – Chronologie de l'action de l'OMS », disponible sur : <https://www.who.int/fr/news/item/27-04-2020-who-timeline---covid-19>

المجلس الاقتصادي والاجتماعي والبيئي. إحالة رقم 28/2020. «الانعكاسات الصحية والاقتصادية والاجتماعية لفيروس كورونا "كوفيد-19" والسبل الممكنة لتجاوزها».